RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 26 AOÛT 2026, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Patrick Marquès	Président et Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Mario Lemay	Vice-Président et Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Daniel Picard	Délégué de la Ville de Beloeil
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Magalie Taillon	Déléguée de la Ville de McMasterville
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Madame Lise Ferland	Déléguée substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Simon Lacoste	Délégué de la Ville de Saint-Amable
Madame Kim Méthot	Déléguée de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Madame Katherine R. L'Heureux	Déléguée de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Patrick Marquès.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Était absent :

Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2026;

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :

    4.1 10 juin 2026
    4.2 8 juillet 2026

5. Ressources humaines – Résolutions;

    5.1 Ratification d'embauches
    5.2 Départs volontaires
    5.3 Embauche d'un cadre civil – Administrateur de systèmes
    5.4 Promotion poste cadre – Capitaine aux enquêtes – Recommandation du CE
    5.5 Préposée au soutien administratif - Confirmation de statut
    5.6 Départ à la retraite – Préposée aux archives
    5.7 Lettre d'entente avec la Fraternité – Création d'un poste de sergent responsable à la formation et de la fonction d'agent instructeur désigné à l'enseignement – Autorisation de signature
    5.8 Modification à l'organigramme – Police
    5.9 Lettre d'entente avec la Fraternité – Règlement du grief FRS-24-04 – Autorisation de signature

6. Administration et finances – Résolution;

    6.1 Rapport d'acquisition 2026-R-135 – Radars (cinémomètres)
    6.2 Création d'un sous-comité pour l'évaluation des besoins en locaux de la RIPRSL – Recommandation du CE
    6.3 Protocole d'entente avec le Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu – CRPQ – Autorisation de signature
    6.4 Disposition de véhicules de patrouille et d'enquête
    6.5 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;

8. Dépôt de documents;

    8.1 Correspondance – Aucun document déposé
    8.2 Situation financière au 30 juin 2026
        a) État des activités de fonctionnement
        b) État des activités d'investissement
        c) Bilan
    8.3 État des activités financières, comparatifs du 31 juillet 2025 au 31 juillet 2026
    8.4 État des activités financières au 31 juillet 2026 et des estimés au 31 décembre 2026
    8.5 Tableau des mouvements de personnel

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.

POINT 2
CA-26-3108 **RÉSOLUTION**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant le point suivant :

- 5.10 Transaction et quittance – Employé 50244

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 3
CA-26-3109 **RÉSOLUTION**
Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2026

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 201 du *Code Municipal du Québec;*

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2026 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 4
CA-26-3110 **RÉSOLUTION**
Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 10 juin et 8 juillet 2026

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 10 juin et 8 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 10 juin et 8 juillet 2026;

- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 10 juin et 8 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5
RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

POINT 5.1
CA-26-3111 **RÉSOLUTION**
Ratification d'embauches

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents auxiliaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Guillaume Boyer
- Karina Valois
- Anwar Makhlouk
- Charlie Plouffe
- Lucas Thibodeau

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Lacoste
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 4 août 2026, à titre d'agents auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Guillaume Boyer
- Karina Valois
- Anwar Makhlouk
- Charlie Plouffe
- Lucas Thibodeau

DE SOUHAITER la bienvenue à ces personnes au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.2
CA-26-3112 **RÉSOLUTION**
Départs volontaires

ATTENDU que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi de préposé aux communications surnuméraire :

- Simon Brault
- Megan Lévesque

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de préposée aux communications :

- Lydia Laws

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de secrétaire aux ressources humaines :

- Charlie Dupont

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposé aux communications surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 18 juin 2026 :

- Simon Brault

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposée aux communications et DE LA RENDRE effective au 4 juillet 2026 :

- Lydia Laws

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme secrétaire aux ressources humaines et DE LA RENDRE effective au 30 juillet 2026 :

- Charlie Dupont

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposée aux communications surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 14 août 2026 :

- Megan Lévesque

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.3

CA-26-3113 **RÉSOLUTION**

Embauche d'un cadre civil – Administrateur de systèmes

ATTENDU les résolutions CA-26-3071 concernant l'ajout d'un poste cadre d' « *Administrateur de systèmes* » à la structure administrative et CA-26-3072 modifiant l'organigramme « Administration »;

ATTENDU la résolution CA-26-3087 délégant le pouvoir au Directeur secrétaire-trésorier pour embaucher un cadre civil durant la période estivale;

ATTENDU que nous avons procédé à l'affichage pour ce poste;

ATTENDU que cinquante-trois (53) candidatures ont été reçues;

ATTENDU que quatre (4) personnes ont été retenues pour passer une entrevue;

ATTENDU qu'un bilan de compétence a également été effectué par une firme externe pour deux (2) candidats;

ATTENDU que le comité de sélection composé de Monsieur Nicolas Azoulay (Directeur des T.I. et télécommunications), Madame Geneviève Laliberté (Conseillère en ressources humaines) et de Madame Catherine Poulin (Technicienne en ressources humaines) a retenu la candidature de Monsieur Maxime Gignac-Jean-Legros;

ATTENDU le rapport de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en Ressources Humaines, recommandant l'embauche de Monsieur Maxime Gignac-Jean-Legros;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, rétroactivement au 13 juillet 2026, de la personne suivante, au poste d' « *Administrateur de systèmes* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent avec les avantages et conditions prévus au *Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie* prévoyant notamment une période d'essai de six (6) mois travaillés et le salaire de l'échelon 4 de la classe 1, soit 104 467 $:

→ Monsieur Maxime Gignac-Jean-Legros

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.4

CA-26-3114 **RÉSOLUTION**

Promotion poste cadre – Capitaine aux enquêtes – Recommandation du CE

ATTENDU l'affichage de poste numéro CADRE-RH-2026-001 visant à constituer une banque de candidature au grade de capitaine et à pourvoir un poste de capitaine aux Enquêtes;

ATTENDU l'affichage qui a été publié le 21 mai 2026, pour une période de mise en candidature du 14 mai au 1er juin 2026;

ATTENDU que le processus prévoyait l'analyse des candidatures reçues, la tenue des entrevues ainsi qu'un bilan des compétences administré par la firme M2D Leadership;

ATTENDU le rapport présenté par le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier à l'effet que la lieutenante-détective Sylvia Paulus a satisfait aux exigences établies, a réussi les étapes de sélection et que sa candidature peut être soumise en vue d'une promotion au grade de « *Capitaine* »;

ATTENDU la résolution CE-26-4071 adoptée par le Comité Exécutif en date du 8 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la promotion de Madame Sylvia Paulus au grade de « *Capitaine* » à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'ASSORTIR la présente nomination d'une période de probation d'une (1) année;

D'ASSUJETTIR Madame Sylvia Paulus aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.5

CA-26-3115 **RÉSOLUTION**

Préposée au soutien administratif - Confirmation de statut

ATTENDU les dispositions de l'article 11.02 de la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie;

ATTENDU que la personne suivante a complété sa période d'essai de deux cent cinquante-cinq (255) heures comme préposée au soutien administratif :

- Madame Josée Chouinard

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Josée Chouinard au poste de préposée au soutien administratif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 26 avril 2026;

DE FÉLICITER Madame Josée Chouinard pour cette réussite de période de probation et lui SOUHAITER bon succès pour la suite au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.6

CA-26-3116 **RÉSOLUTION**

Départ à la retraite – Préposée aux archives

ATTENDU la décision de Madame Manon Savard, après quinze (15) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Madame Manon Savard au 30 septembre 2026;

ATTENDU que Madame Manon Savard est préposée aux archives au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Manon Savard et de la rendre effective au 30 septembre 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Manon Savard pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.7

CA-26-3117 **RÉSOLUTION**

Lettre d'entente avec la Fraternité – Création d'un poste de sergent responsable à la formation et de la fonction d'agent instructeur désigné à l'enseignement – Autorisation de signature

ATTENDU QUE les parties sont liées par une convention collective (ci-après la « Convention collective ») signée le 20 septembre 2022 venant à échéance au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de la création de trois (3) nouveaux postes de policiers s'ajoutant aux effectifs entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027, dans des fonctions répondant aux besoins du service, et ce, en vertu du paragraphe 21 vii de la Lettre d'entente - Mesures transitoires du 20 septembre 2022;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette lettre d'entente - Mesures transitoires, la Régie crée un nouveau poste à la fonction de Sergent responsable à la formation;

ATTENDU QUE les parties ont convenu, conformément au paragraphe 29.1 de la Convention collective, des conditions de travail afférentes à cette nouvelle fonction;

ATTENDU QUE les parties ont également convenu des conditions de travail applicables à la fonction d'Agent instructeur désigné à l'enseignement;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de modifier le titre du poste d' « *Agent à la formation* » pour le remplacer par « *Agent instructeur à la formation* » dans la Convention collective;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Madame Lise Ferland

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.8

CA-26-3118 **RÉSOLUTION**

Modification à l'organigramme – Police

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Police » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines;

ATTENDU les explications fournies séance tenante à l'effet d'ajouter le titre suivant :

- Ajout d'un nouveau poste de « *Sergent à la formation* » à la division de la gendarmerie, à compter du 6 septembre 2026;

ATTENDU le nouvel organigramme « Police » soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Lacoste
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER l'organigramme « Police » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en y ajoutant le poste de « *Sergent à la formation* » à la division de la gendarmerie ;

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour constituera l'organigramme « Police » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à compter du 6 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.9

CA-26-3119 **RÉSOLUTION**

Lettre d'entente avec la Fraternité – Règlement du grief FRS-24-04 – Autorisation de signature

ATTENDU le grief FRS-24-04 déposé le 27 mars 2024 par la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que ce grief concerne la pratique de la Régie de ne pas procéder au remplacement de sergents-détectives à la division des enquêtes et soutien qui sont absents pour une période de plus de trente-cinq (35) jours;

ATTENDU que la Fraternité et la Régie se sont entendues pour régler le litige les opposant relativement au grief FRS-24-04;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de l'entente avec la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent sur le grief FRS-24-04;

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer ladite lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.10

CA-26-3120 **RÉSOLUTION**

Transaction et quittance – Employé 50244

CONSIDÉRANT que l'employé 50244 est à l'emploi de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent depuis le 28 mai 2007;

CONSIDÉRANT que les parties sont liées par une convention collective en vigueur du 20 septembre 2022 au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT l'Accord intervenu entre l'Employeur et l'employé le 26 août 2025 entériné par le Tribunal administratif du travail à la suite d'une réclamation de l'employé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail le 14 mai 2024 dans le dossier portant le numéro 516267085;

CONSIDÉRANT la volonté de l'employé de démissionner de ses fonctions de policier au sein de l'Employeur et que la date effective de cette démission est le 4 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que les Parties en sont arrivées à une entente réglant à l'amiable tout litige passé, présent ou futur, les ayant opposées ou étant susceptible de les opposer en raison de tout fait découlant directement ou

indirectement de l'emploi ou de la démission de l'employé, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit, de part et d'autre;

CONSIDÉRANT les représentations formulées séance tenante par le Directeur de police et le Directeur secrétaire-trésorier résumant les termes de la Transaction et Quittance;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard
APPUYÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la Transaction et Quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6
ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

POINT 6.1

CA-26-3121 **RÉSOLUTION**
Rapport d'acquisition 2026-R-135 – Radars (cinémomètres)

ATTENDU que la Régie désire acquérir onze (11) radars (cinémomètres véhiculaires) ainsi que les accessoires s'y rattachant;

ATTENDU que la Régie utilise le modèle de cinémomètre véhiculaire Decatur G3 depuis 2023 dont des inconvénients majeurs, rapportés par nos patrouilleurs, nuisent à l'efficacité des opérations;

ATTENDU qu'à la suite d'une étude de marché rigoureuse et à la consultation de plusieurs services de polices du Québec, le système de cinémomètre directionnel Stalker s'impose comme la solution la plus performante et adaptée aux besoins de la Régie;

ATTENDU que « *Mega-Tech* » est le distributeur exclusif et autorisé de la marque Stalker pour l'ensemble du territoire canadien et qu'il assure un soutien technique ainsi qu'un service d'étalonnage localement au Québec, garantissant la pérennité et le suivi de nos équipements;

ATTENDU que la Régie souhaite faire l'acquisition de ces équipements de gré à gré auprès de l'entreprise « *Mega-Tech* » qui est le distributeur exclusif et autorisé de la marque Stalker pour l'ensemble du territoire canadien;

ATTENDU le rapport de Madame Elise Tremblay, Coordonnatrice ressources matérielles, recommandant d'approuver l'achat de ces équipements auprès de l'entreprise « *Mega-Tech* » pour un montant de 37 345,00 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon
APPUYÉ PAR Madame Lise Ferland

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER l'achat de onze (11) radars (cinémomètres véhiculaires) pour un prix total de 37 345,00 $ plus les taxes applicables, via l'entreprise « *Mega-Tech* » financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-725;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie Mélanie St-Pierre ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, Pascal Smith, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.2

CA-26-3122 **RÉSOLUTION**

Création d'un sous-comité pour l'évaluation des besoins en locaux de la RIPRSL – Recommandation du CE

ATTENDU que l'administration de la Régie a émis une liste de ses besoins en matière de locaux;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration ont émis le désir de créer un sous-comité afin d'échanger sur lesdits besoins;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les membres du sous-comité et de préciser le mandat dudit sous-comité;

ATTENDU que les membres du Comité Exécutif proposent un comité technique composé principalement de membres de leurs administrations respectives, du Directeur de police et du Directeur secrétaire-trésorier;

ATTENDU la résolution CE-26-4074 adoptée par le Comité Exécutif en date du 8 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONSTITUER le sous-comité pour procéder à l'évaluation des besoins émis par l'administration de la RIPRSL;

DE PROCÉDER à la nomination des personnes suivantes afin de composer le sous-comité pour l'évaluation des besoins en locaux de la RIPRSL;

- Monsieur Joël-Désiré Kra, DG Municipalité de Verchères
- Monsieur Nicolas Moukhaiber, DG ville de Saint-Amable
- Monsieur Jean-Francois Auclair, DG ville de Chambly
- Monsieur Sébastien Gagnon, DG ville de McMasterville
- Monsieur Patrick Quirion, DGA et Trésorier, ville de Sainte-Julie
- Monsieur Marco Carrier, Directeur de police
- Monsieur Pascal Smith, Directeur secrétaire-trésorier
- Monsieur Patrick Marquès, Président
- Monsieur Mario Lemay, Vice-président

DE DONNER le mandat suivant au sous-comité :

- De procéder à l'analyse des rapports existants sur les locaux de la RIPRSL;
- De procéder à l'évaluation des besoins émis par l'administration de la RIPRSL;
- D'analyser le modèle de desserte centralisée avec points de services satellites;
- D'analyser les terrains et/ou bâtiments proposés par les diverses villes et municipalités de la Régie;
- De faire un rapport au Conseil d'Administration de la Régie à la suite de ses démarches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.3

CA-26-3123 **RÉSOLUTION**

Protocole d'entente avec le Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu – CRPQ – Autorisation de signature

ATTENDU QUE le service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite conclure un protocole d'entente applicable en cas de panne locale du réseau CRPQ;

ATTENDU QUE celui-ci désire que le centre de communication de la RIPRSL agisse à tire de terminal d'alternance advenant une telle panne;

ATTENDU QUE le service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu et la RIPRSL conviennent du transfert et du traitement des communications d'urgence selon les modalités décrites au projet d'entente soumis;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Simon Lacoste

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur secrétaire-trésorier, Pascal Smith, à signer l'original du protocole d'entente conformément au libellé du texte remis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.4

CA-26-3124 **RÉSOLUTION**

Disposition de véhicules de patrouille et d'enquête

ATTENDU que la Régie souhaite se départir de trois (3) véhicules automobiles qui sont inutilisés puisqu'il serait trop onéreux de les faire réparer, compte tenu notamment de leur kilométrage élevé et de leur âge;

ATTENDU que ces véhicules se décrivent comme suit :

Patrouille					
UNITÉ	**MARQUE**	**MODÈLE**	**ANNÉE**	**SÉRIE**	**KM**
16-56	DODGE	GRAND CARAVAN	2016	2C4RDGBG2GR332505	205 811 KM
17-75	GMC	SAVANA	2017	1GTW7AFF9H1225465	131 816 KM
19-70	FORD	FUSION	2018	3FA6P0H76JR236795	95 634 KM

ATTENDU que la Régie a récupéré tous les équipements pouvant être utilisés pour d'autres véhicules de sa flotte;

ATTENDU que la Régie souhaite se départir des véhicules de patrouille et d'enquête à l'encan tenu par le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) situé à Montréal;

ATTENDU que la Régie a déjà adhéré à cet organisme qui lui donne accès à du personnel qualifié dans la gestion et la disposition de véhicules;

ATTENDU le rapport de Monsieur Justin Tétrault, Préposé parc automobile et aux achats, recommandant de faire la disposition des trois (3) véhicules portant les numéros 16-56, 17-75 et 19-70 via l'encan qui aura lieu le 16 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Picard

ET RÉSOLU :

QUE la Régie puisse se départir des trois (3) véhicules suivants faisant partie de sa flotte:

Patrouille					
UNITÉ	**MARQUE**	**MODÈLE**	**ANNÉE**	**SÉRIE**	**KM**
16-56	DODGE	GRAND CARAVAN	2016	2C4RDGBG2GR332505	205 811 KM
17-75	GMC	SAVANA	2017	1GTW7AFF9H1225465	131 816 KM
19-70	FORD	FUSION	2018	3FA6P0H76JR236795	95 634 KM

D'AUTORISER la mise au rancart de ces véhicules au niveau des inscriptions auprès de la SAAQ;

D'AUTORISER la disposition des trois (3) véhicules portant les numéros 16 56, 17-75, 17-21 et 19-70 par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens (SGDB) du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ);

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, à compléter et signer tout document requis pour donner effet à la disposition de ces biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.5

CA-26-3125 **RÉSOLUTION**

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.5 a), b) et c);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Kim Méthot

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 4 357 252,83 $ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7
AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

Aucun sujet n'est traité.

POINT 8
DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1
CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2
ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2026

Le Directeur secrétaire-trésorier commente la documentation déposée pour les premiers six (6) mois de l'année.

POINT 8.3
ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, COMPARATIFS DU 31 JUILLET 2025 AU 31 JUILLET 2026

Le Directeur secrétaire-trésorier commente la documentation déposée à titre de comparatifs des activités financières entre le 31 juillet 2025 et le 31 juillet 2026.

POINT 8.4
ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JUILLET 2026 ET DES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2026

Le Directeur secrétaire-trésorier commente la documentation déposée.

POINT 8.5
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9
VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

POINT 11
CA-26-3126 **RÉSOLUTION**
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PASCAL SMITH	PATRICK MARQUÈS
Directeur secrétaire-trésorier	Président